



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-126601>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-126601

---

### Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

**Nom de l'acheteur Public :** VILLE DE CASSIS

**Adresse :** Place Baragnon, 13260 Cassis

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0442183666

**Courriel :** l.desena@cassis.fr

**Adresse internet :** <http://www.cassis.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** [https://cassis.sudest-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_7401\\_1054777.html](https://cassis.sudest-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_7401_1054777.html)

**Type de pouvoir adjudicateur :** Autorité régionale ou locale

**Code NUTS :** FRL04

### Section 2 - Communication

**L'accès aux documents du marché est restreint . De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante :** <https://www.e-marchespublics.com/>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

### Section 3 - Description du marché

**Intitulé :** Concession pour la gestion et l'exploitation de la crèche "Les Canaillous"

**CPV - Objet principal :** 85312110

**Type de marché :** Services

**Description succincte :** La concession a pour objet la gestion et l'exploitation de la crèche " Les Canaillous " sise 25, Avenue de Verdun à Cassis (13260) de 42 berceaux Le mode de gestion souhaité par la Ville est la concession de services. La concession n'est pas allotie. La Ville, autorité délégante, mettra à la disposition de son futur concessionnaire l'ensemble des installations, dont elle est propriétaire, nécessaires au fonctionnement du service public. En contrepartie, le concessionnaire sera soumis au paiement d'une redevance de mise à disposition des locaux.

**Valeur totale estimée ( hors TVA ) :** 2833000 euros

## Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 85312110

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL04

**Description des prestations :** La convention à conclure se caractérisera également par les principaux éléments suivants : Exploitation par le concessionnaire à ses risques et périls du service public du multi-accueil ; Perception par le concessionnaire des tarifs auprès des usagers du service dans la limite du montant des tarifs usagers de crèche fixés par la CNAF ; Perception par le concessionnaire des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil départemental ; Perception par le concessionnaire de la participation de la Ville au titre du fonctionnement, Aménagement, équipement et entretien des locaux ; Recrutement du personnel nécessaire à l'exploitation ; Maintien en bon état de l'ensemble des biens mis à disposition par la Ville ; Obligation pour le concessionnaire de renouveler les équipements et matériels au prorata de leur durée d'amortissement au travers de la constitution obligatoire de provisions ; Paiement par le concessionnaire d'une redevance de mise à disposition des locaux

**Critères d'attribution :** La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :**

Non

## Section 4 - Conditions de participation

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :** Les candidats produiront un dossier complet tel que mentionné à l'article 5 du règlement de la consultation.

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :** Les candidats produiront un dossier complet tel que mentionné à l'article 5 du règlement de la consultation.

**Capacité économique et financière :**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

**Capacité économique et financière :**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

**Informations sur les concessions réservées :**

Marché non réservé

## Section 5 - Procédure

**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

**Renseignements d'ordre administratif**

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

## Section 6 - Renseignements complémentaires

**Il s'agit d'un marché renouvelable**

**Informations sur les échanges électronique :**

**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours :**

**Nom Officiel :** Tribunal Administratif de Marseille

**Adresse :** 1 rue Jean-François LECA, 13002 Marseille

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0491134813

**Courriel :** greffe.ta-marseille@juradm.fr

**Précisions concernant les délais d'introduction de recours :** Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 07/11/2024